



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 16 octobre 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAFF

Secrétaire :

Mme Valérie HALLER

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAFF, M. Cyril DEVESA, à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 22), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 30), M. André TERZO à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 12 - Autorisation de signature du marché « Insertion et entretien de la voirie et des espaces publics »

Délibération n° 008092

Autorisation de signature du marché « Insertion et entretien de la voirie et des espaces publics »

Rapporteur : Mme Marie ZEHAFF, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n°2	30/09/2025	Favorable unanime

Résumé :

La commune de Besançon et Grand Besançon Métropole se sont engagées afin que la commande publique puisse contribuer à la cohésion sociale du territoire. Ainsi dans le cadre de l'accompagnement d'une démarche d'insertion sociale et professionnelle de leurs habitants, les deux collectivités souhaitent lancer un accord-cadre en groupement de commandes pour confier à un prestataire des actions d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'activités d'utilité sociale axées sur l'entretien des espaces publics et des cours d'école.

I. Contexte

La commune de Besançon et Grand Besançon Métropole se sont engagées à ce que la commande publique puisse contribuer à la cohésion sociale du territoire.

Ainsi, dans le cadre de l'accompagnement d'une démarche d'insertion sociale et professionnelle de leurs habitants durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, les deux collectivités souhaitent lancer un accord-cadre en groupement de commandes afin de confier à un prestataire des actions d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'activités d'utilité sociale axées sur l'entretien de l'espace public et des cours d'écoles.

Les heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion, seront obligatoirement liées à un dispositif d'accompagnement spécifique à chaque personne destinée à favoriser un retour progressif dans le monde du travail et en partenariat avec les institutions spécialisées. Des mesures de soutien socioprofessionnel individualisées seront également proposées.

Dans cette dynamique, l'accès aux droits pour tous et notamment le droit au travail doit favoriser l'insertion des personnes qui connaissent de graves difficultés sociales. L'accès à des activités salariées pour ces personnes est une étape indispensable à la restructuration sociale.

Le contrat actuel arrive à échéance fin février 2026.

Pour répondre à cette volonté, il est nécessaire de se doter d'un nouveau marché en faveur d'actions pour l'insertion des habitants des quartiers d'habitat social.

II. Caractéristiques de l'accord cadre

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les membres suivants :

- Ville de Besançon
- Grand Besançon Métropole

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Besançon. Il aura en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre.

L'accord-cadre concernera des prestations d'entretien telles que définies ci-dessous :

- Pour la ville de Besançon : prestations de propreté type vidage des corbeilles, nettoyage et balayage manuel des espaces publics, ramassage des feuilles mortes.

Les prestations seront à réaliser principalement sur l'espace public et dans les cours d'écoles des quartiers d'habitat social : Planoise, Clairs-Soleils / Bregille, Palente / Orchamps et Cité Brulard.

- Pour Grand Besançon Métropole : prestations de propreté type vidage des corbeilles, nettoyage et balayage manuel des espaces publics, ramassage des feuilles mortes. Les prestations seront réalisées dans les ZAE sous gestion GBM et ponctuellement sur les pistes cyclables.

Il pourra être proposé d'autres lieux géographiques à entretenir à la marge et selon les besoins des différents membres du groupement.

Il est proposé de passer un accord-cadre à bons de commande selon la procédure formalisée (en application des articles L.2124-1 et R.2124-1 et suivants du Code de la Commande Publique) pour un montant annuel de 800 000 € HT maximum. L'accord-cadre sera conclu pour une durée initiale d'un an reconductible 3 fois un an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

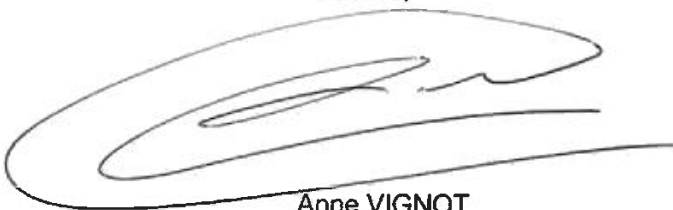
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Valérie HALLER
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT